



Monsieur Gabriel ATTAL
Ministre des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Narbonne, le mardi 13 décembre 2022

Références à rappeler :SP/SF/MIN/13/12/22

Monsieur le Ministre,

Je reste sans réponse à l'alerte que je vous ai adressée voilà six mois concernant **l'avenir des services du cadastre dans le département de l'Aude** et le risque possible encouru d'externalisation ou de transfert aux collectivités locales de tout ou partie des missions historiques et régaliennes qui lui étaient confiées.

Sébastien Pla
Sénateur de l'Aude

*Membre de la Commission
des Affaires Economiques*

Membre de la Délégation aux Entreprises

Vice-Président du Groupe d'études Vigne et Vin

15 rue de Vaugirard
75921 PARIS cedex 6
s.pla@senat.fr

BP 50412
11104 NARBONNE cedex
senateursebastienpla@gmail.com

La nouvelle réforme dénommée « *Foncier innovant* », issue du grand plan d'investissement financé par le fonds de transformation de l'action publique, et qui consiste à automatiser le processus de détection des constructions ou des aménagements non déclarés, interroge en effet très fortement les élus locaux, qui redoutent que le service public de proximité disparaisse au profit d'un service public dématérialisé, fondé sur les algorithmes de l'intelligence artificielle, telle que développée par les multinationales Cap Gemini et Google, actuels prestataires désignés pour sa mise en œuvre.

S'il s'agit, sur le principe, d'améliorer la performance du recouvrement fiscal dans le dessein d'assurer l'équité et la justice fiscale, en ciblant les anomalies déclaratives, qu'elles proviennent d'erreurs, manquements ou fraudes, afin de les intégrer dans les bases d'imposition aux taxes locales, **l'automatisation de la mise à jour du plan cadastral pour les bâtiments et piscines, en exploitant les prises de vues aériennes triennales de l'IGN, ne semble pas, à ce jour, opérationnelle ni aboutie, pire, elle menace le fonctionnement des collectivités locales dans le cadre du recouvrement de la fiscalité locale.**

Dans ces conditions, il est donc à craindre que la mission topographique de terrain et de proximité des géomètres du cadastre disparaisse à très court terme au profit d'un **vision tout numérique, qui compromet la bonne fiabilisation des bases d'imposition** et, nécessiterait, en conséquence, le **recours à des prestataires privés ou à un géomètre expert pour rétablir la juste imposition du foncier concerné.**

En l'absence d'inflexion sur cette réforme, **les collectivités locales devront redoubler de vigilance quant au recensement ainsi opéré et au suivi de la matière imposable (changement d'affectation, constructions sauvages), sauf à avoir recours à un prestataire privé pour les accompagner**, et ce, alors que les services actuels du cadastre assuraient jusqu'à présent l'intégralité de la mise à jour du plan, les contentieux qui y sont liés, ainsi que des services essentiels aux acheteurs publics lors des acquisitions foncières.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Cette attaque ininterrompue à l'encontre des services publics fiscaux dans l'Aude interpelle les élus du département car il semble à l'évidence que le démantèlement accéléré du service public se poursuit désormais avec cette nouvelle réforme des missions foncières et, je ne puis me résoudre, à mon tour, à voir disparaître des pans entiers du service public de proximité après dix années durant lesquelles nous avons supporté 15 fermetures de trésoreries de proximité dont 5 encore récemment (Bram, Cuxac-Cabardès, Durban-Corbières, Peyriac-Minervois, Leucate).

Vous le savez déjà, Monsieur le Ministre, le numérique reste un support d'amélioration, il doit pas devenir une finalité, ni ne peut se substituer à la présence des agents qui font, par leur expertise et leur connaissance du terrain, du service public un outil si précieux aux élus locaux des départements ruraux comme l'Aude.

C'est pourquoi je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir reconsidérer cette réforme, tant les risques qui pèsent sur les collectivités sont importants et pourraient conduire, dans l'avenir, à une externalisation de ces prestations, aujourd'hui gratuites pour les collectivités locales, au bénéfice d'entreprises commerciales privées, venant ainsi, une nouvelle fois, fragiliser le service public auquel nous sommes particulièrement attachés.

Je vous remercie par avance de bien vouloir apporter des réponses et garanties aux élus de l'Aude, dont je relaie les inquiétudes, ainsi qu'aux agents concernés des services départementaux des finances publiques.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma parfaite considération.

Sébastien PLA